

13 septembre 2021

## EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

### Informations utiles:

- Le 10 septembre 2021, [le projet de loi n°7881](#) sur les échanges d'informations relatives aux ressortissants de pays tiers à l'Union européenne ainsi que le système européen d'information sur les casiers judiciaires (ECRIS) a été déposé à la Chambre des Députés. Le projet de loi vise à transposer la directive (UE) 2019/884 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 et de mettre en œuvre le règlement (UE) 2019/816 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 afin de rendre plus efficace l'échange d'informations relatives aux condamnations de ressortissants de pays tiers au sein de l'Union européenne à travers une base de données centralisée (dénommée « ECRIS-TCN »). La base de données permettra également le traitement de données alphanumériques, des données dactyloscopiques et d'images faciales.
- Dans sa réponse à [la question parlementaire n°4834 du 12 août 2021](#), le Ministre de l'Immigration et de l'Asile, Jean Asselborn, s'est montré très préoccupé par la nouvelle loi danoise en matière de protection internationale. Au lieu d'une externalisation du traitement des demandes d'asile vers des pays tiers, le Ministre insiste que la politique d'asile de l'UE doit se baser sur une approche holistique dont la solidarité et la répartition des demandeurs de protection internationale arrivés aux frontières européennes sont un pilier indispensable.
- Dans sa réponse à [la question parlementaire n°4844 du 12 août 2021](#), le Ministre de l'Immigration et de l'Asile, Jean Asselborn, considère la protection de ressortissants afghans qui ont travaillé pour l'UE et l'OTAN comme un devoir pour le Luxembourg. Selon le Ministre, les pays voisins de l'Afghanistan joueront également un rôle important dans ce contexte.
- Dans une réponse commune à [la question parlementaire n°4830 du 11 août 2021](#), la Ministre de la Justice, Sam Tanson, et la Ministre de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, Corinne Cahen, ont précisé que les ressortissants de pays tiers qui ne sont pas assimilés à un citoyen de l'UE et qui ne bénéficient pas d'une protection internationale doivent avoir résidé au moins 5 années au Luxembourg au cours des 20 dernières années ou doivent disposer du statut de résident de longue durée afin d'avoir le droit d'accéder au revenu d'inclusion sociale (REVIS).
- Le 13 septembre 2021, la Direction de l'immigration a publié les [« Statistiques concernant la protection internationale » pour le mois d'août 2021](#). La Syrie (27), l'Afghanistan (18) et l'Erythrée (17) étaient les principaux pays d'origine le mois dernier.

### Chiffre de la semaine: 114

En août 2021, 114 personnes ont introduit une demande de protection internationale au Luxembourg. Au total, le Luxembourg a reçu 715 demandes depuis le début de l'année 2021.

Source: Direction de l'immigration

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail, merci de contacter [mathis.osburg@uni.lu](mailto:mathis.osburg@uni.lu)**

#### **Nous contacter :**

Email: [emn@uni.lu](mailto:emn@uni.lu)

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : [www.emnluxembourg.lu](http://www.emnluxembourg.lu)

Site de l'EMN : [https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european\\_migration\\_network\\_en](https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en)